

ECHA/NA/12/56

L'ECHA met à disposition un nouveau formulaire en ligne pour notifier les SVHC contenues dans des articles

Les producteurs et importateurs d'articles de l'Union européenne peuvent désormais soumettre des notifications de substances contenues dans des articles en utilisant un formulaire en ligne disponible sur le site web de l'ECHA

Helsinki, le 23 novembre 2012 – Le nouvel outil de notification est intuitif et d'une utilisation aisée. Pour remplir le formulaire en ligne, les notifiants doivent fournir un numéro de compte REACH-IT. Celui-ci peut être obtenu en s'inscrivant sur REACH-IT.

Dans certaines conditions, il incombe aux importateurs et producteurs d'articles de communiquer à l'ECHA des notifications de substances contenues dans des articles six mois après l'inclusion de la substance dans la liste des substances candidates. Les 13 substances ajoutées à cette liste le 18 juin 2012 doivent donc être notifiées à l'ECHA pour le 18 décembre 2012.

Des informations sur les critères réglementaires et d'autres informations d'appui sont disponibles sur la page de notification des substances contenues dans des articles sous le titre «Réglementation/Liste de substances candidates dans des articles». Pour les notifiants qui préfèrent préparer la notification en utilisant IUCLID, cette option reste possible.

Informations complémentaires

Exigences en matière de notification des substances dans des articles

<http://echa.europa.eu/regulations/reach/candidate-list-substances-in-articles/notification-of-substances-in-articles>

Soumissions de notification des substances dans des articles

<http://echa.europa.eu/support/dossier-submission-tools/reach-it/notifying-substances-in-articles>

Inscription à REACH-IT

<http://echa.europa.eu/support/dossier-submission-tools/reach-it/sign-up>

Formulaire de notification des substances dans des articles

<https://reach-forms.echa.europa.eu/sia/sia.php>